

merciaux avec les États-Unis. Pour nos agriculteurs, elles rendent l'avenir incertain et troublent les perspectives commerciales. À moins que, de part et d'autre de la frontière, on ne s'efforce d'envisager ces difficultés et de les résoudre par voie de négociation, il est à prévoir qu'elles s'aggraveront et que les entraves au commerce se multiplieront.

Si nous réussissons à négocier une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis, les agriculteurs canadiens en retireront des avantages très considérables. Il doit s'agir d'une entente qui, de par sa nature même, empêche bon nombre de conflits de surgir. Cette entente doit créer un mécanisme fiable et équitable qui permette de régler les conflits qui surviennent sans recours à de nouvelles barrières commerciales. L'entente doit régler une fois pour toutes les recours d'ordre technique, de manière à éviter qu'ils servent à faire obstacle aux échanges et elle doit donner au Canada un accès plus sûr à son marché agricole le plus important.

Tel est le but de ces négociations au point de vue agricole. Elles visent à lutter contre le raz-de-marée protectionniste aux États-Unis et à assurer au Canada l'accès à l'immense marché américain de 235 millions de personnes.

Pour obtenir le meilleur accord possible, nous consultons pleinement tous les secteurs de l'industrie et toutes les provinces. Je voudrais mentionner que Walter Kroeker et Ted Turner sont membres du comité consultatif permanent sur le commerce extérieur. Nous avons aussi 15 groupes consultatifs sectoriels sur le commerce extérieur. L'un des groupes sectoriels les plus nombreux est celui sur l'agriculture, les aliments et les boissons qui compte environ 34 membres.

Plus de la moitié des revenus agricoles du pays proviennent de la vente de produits par des agences de mise en marché. Les producteurs de nombreux produits allant des céréales à la dinde et au porc sont bien servis par le système d'agences de mise en marché. Il existe aujourd'hui environ 125 agences de mise en marché actives au Canada et la vaste majorité d'entre elles font de la vente et sont établies en vertu de lois provinciales.

Il faut cependant faire une distinction importante pour les producteurs de lait, de volaille et d'œufs qui fonctionnent dans un système complet de gestion de l'offre. Je comprends que certains d'entre eux s'inquiètent de ce que nos négociations avec les États-Unis peuvent leur réserver. Mes collègues du Cabinet sont au courant de ces inquiétudes, eux aussi.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) et le premier ministre ont établi très clairement la position du gouvernement sur cette question. La motion dont la Chambre est saisie aborde clairement ce problème. J'ai répété bien des fois que le gouvernement conservera le droit de décider quels systèmes de mise en marché conviennent le mieux pour les produits agricoles du Canada. Nous ne sommes pas à la veille d'abolir la Commission canadienne du blé ni aucun autre office de commercialisation, qu'il ait ou non le pouvoir d'assurer la gestion de l'offre. Que cela soit bien clair. Nous discutons de commerce avec les Américains, mais nous ne signerons aucun accord qui ne soit avantageux pour les agriculteurs canadiens. Et ce qui est avantageux pour les agriculteurs canadiens l'est évidemment pour l'ensemble des Canadiens.

La position que le gouvernement a adoptée aux négociations de libre-échange en ce qui a trait à l'agriculture rend compte de la grande priorité que nous accordons au secteur agro-alimentaire du pays. Nous croyons que nos positions, notre politique, et les mesures que nous prenons doivent refléter et reflètent effectivement notre détermination à faire du secteur agricole canadien un secteur prospère et viable.